

Bruxelles, le 8 mai 1992.

NOTE BIO (92) 116 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

441-2(64)

441-2(3)

PREPARATION DU CONSEIL AFFAIRES GENERALES DES 11 et 12 MAI (N. Wegter)

Uruguay-Round

Il est prévu que ce point sera traité dans le courant de l'après-midi de lundi. L'objectif du débat au niveau des Ministres des Affaires Etrangères est de permettre à la Commission de faire état des négociations en question.

Relations avec l'ex-URSS

Ce point se compose de trois volets :

- Conférence de Lisbonne
- Décision de signature de l'Accord portant création d'un Centre International pour la Science et la Technologie
- Prêt à moyen terme de 1250 Mecu.

En ce qui concerne la CONFERENCE DE LISBONNE, aucun débat n'est prévu étant donné que le Conseil a déjà été saisi d'une note d'information en ce qui concerne cette réunion, cette dernière ayant été préparée par le Secrétariat Général du Conseil.

Nous vous signalons toutefois que la Conférence de Lisbonne est un événement important dans la mesure où elle constitue une excellente occasion de rencontre entre les pays donateurs et potentiellement donateurs d'une part, et les pays bénéficiaires, c'est-à-dire les Etats Indépendants de la CEI, y compris la Georgie, d'autre part.

Dans les prochains jours nous allons certainement vous informer de façon plus détaillée de l'enjeu de cette Conférence qui est le premier follow-up de la Conférence de Washington de janvier dernier et qui est co-présidée par la Présidence et la Commission. Par exemple, nous allons vous fournir dans les prochains jours un "press-kit" reprenant les principales données quantitatives à signaler en ce qui concerne les différents engagements pris du côté des pays donateurs pour les 5 priorités identifiées dans le cadre de cette Conférence à savoir :

- aide alimentaire
- aide médicale
- logements
- assistance technique et
- énergie.

CENTRE INTERNATIONAL POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Etant donné que les principales difficultés qui ont été identifiées par la Communauté en relation avec la création d'un Centre International pour la Science et la Technologie (Représentation communautaire au sein du Conseil d'Administration de ce Centre, directives de négociation, etc.) ont été surmontées, le terrain est en principe préparé permettant une signature du côté de la Communauté de l'accord en question. Le seul

problème encore à résoudre réside dans le fait que la Communauté insiste pour que le texte de l'accord soit disponible dans toutes les langues officielles de la Communauté.

Dans l'hypothèse où cette dernière condition est remplie, il est probable que le Conseil décide de procéder à la signature formelle de l'accord lors de la Conférence de Lisbonne prévue pour les 23 et 24 mai prochains.

PRET A MOYEN TERME DE 1250 MECUS

Des contacts sont toujours en cours entre la Commission et la Russie et plusieurs autres républiques indépendantes de la CEI afin de clarifier les dernières questions encore en litige en relation avec la fourniture d'un prêt à moyen terme. Le problème principal pour lequel une solution s'impose encore avec plusieurs républiques, y compris la Russie, concerne la question du "waiver of sovereign immunity", une clause qui d'après certaines délégations au niveau du Conseil doit être maintenue.

Afin de permettre au Conseil d'avoir une discussion appropriée en la matière, un groupe préparatoire des Conseillers des Ambassadeurs a été convoqué cette semaine dont les résultats seront communiqués au Conseil.

Accords d'association avec la Roumanie et la Bulgarie

Sur base des travaux préparatoires au niveau du Coreper, il se dégage que la plupart des réserves enregistrées au niveau du Conseil en ce qui concerne les propositions de directives de négociation pour des accords d'association avec la Bulgarie et la Roumanie, ont pu être levées. En effet, il ne subsiste de difficultés qu'en ce qui concerne le volet acier et le volet coopération financière.

La Présidence s'est efforcée de trouver des formules de compromis à cet égard, et notamment en ce qui concerne les modalités en relation avec les futures importations d'acier en provenance de ces deux pays.

Il est espéré que sur base de cette formule de compromis, le Conseil puisse trancher définitivement lors de cette session.

Relations avec les Etats baltes et l'Albanie

Les travaux du Conseil vont être interrompus vers 12h30 pour permettre de procéder à la signature des accords avec les Etats baltes, d'une part, et avec l'Albanie d'autre part.

Dans les deux cas, il s'agit d'accords de première génération, c'est-à-dire des accords visant des modalités dans le domaine de la coopération commerciale et économique.

Un considérant figurant dans les trois accords en question indique clairement l'objectif de ces accords, à savoir : "... qu'il convient de donner un nouvel élan aux relations commerciales et économiques entre la Communauté et l'Albanie en établissant des liens contractuels qui contribueront à la réalisation, en temps utile et lorsque les conditions seront réunies, de l'objectif d'un accord d'association ainsi qu'au renforcement ultérieur des relations entre les parties".

Amitiés,
B. Dethomas.

